

ABONNEMENT SCOLAIRE

Pour le voyageur régulier

- ⊙ 1ère classe
- ⊙ 2ème classe
- ⊙ Combinable avec TEC, De Lijn, STIB
- ⊙ 1, 3 ou 12 mois

OÙ L'UTILISER ?

Tu peux voyager de façon illimitée entre 2 gares* ou points d'arrêts* belges (points frontière* inclus) qui relient une gare* de ton choix à ton établissement scolaire ou lieu de stage ou inversement.

Si tu te rends à l'école (ou si tu suis un stage) à l'étranger, ton abonnement est valable jusqu'au point frontière* uniquement. Inversement, si ton école se trouve en Belgique, mais que tu séjournes à l'étranger, ton abonnement sera émis à partir du point frontière* jusqu'à la gare* de ton école.

Si ton Abonnement Scolaire est combiné avec un transport régional* STIB, TEC et/ou De Lijn (moyennant paiement d'un supplément), tu peux l'utiliser sur leurs réseaux respectifs selon les conditions d'utilisation définies par chaque société de transport régional* choisie. Ces conditions sont disponibles sur www.delijn.be, www.stib.be, ou www.infotec.be.

POUR QUI ?

Pour tous les étudiants de moins de 26 ans qui effectuent la navette:

- soit :
de/vers leur établissement scolaire ou lieu de stage (y compris pour les doctorants, étudiants dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou en stage),
- soit :
de/vers les établissements agréés « IFAPME » (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises), « ESPACE FORMATION PME » (Bruxelles) et « Centrum voor volwassenonderwijs SYNTRA Vlaanderen » afin d'y suivre une formation d'insertion professionnelle.

Attention !

Pour pouvoir bénéficier d'un Abonnement Scolaire, tu ne peux pas percevoir de revenus professionnels ou de remplacement, ni d'allocation du FOREM, d'ACTIRIS ou du VDAB ou être établi pour ton propre compte. Les jeunes qui suivent une formation dans l'enseignement pour adultes ou une formation (obligatoire ou non) du VDAB, ACTIRIS ou FOREM, sont également exclus.

Par contre, si tu effectues un job d'étudiant, tu seras en possession d'un autre titre de transport que d'un abonnement scolaire.

SUR QUEL SUPPORT ?

Carte MOBIB* personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, TEC, STIB ou De Lijn.

OÙ L'ACHETER ?

Demande d'un nouvel Abonnement Scolaire

Lors de l'achat de ton premier abonnement, rends-toi au guichet uniquement. Munis-toi d'une pièce d'identité* valable et de ta Carte MOBIB* personnelle si tu en possèdes déjà une. Sans carte MOBIB*, tu peux t'en procurer une nouvelle au guichet moyennant paiement du droit de confection*. Tu peux acheter ton abonnement scolaire maximum 31 jours à l'avance.

Si tu as 18 ans ou plus, une attestation scolaire valable est également requise. Pour cela, il y a deux possibilités :

*voir [Lexique](#)



- Soit tu complètes tes données sur cette [attestation scolaire](#) (modèle SNCB) et tu la fais signer par la direction de ton école.
- Soit ton école te fournit sa propre attestation scolaire (digitale ou non) confirmant que tu es bien inscrit pour une période donnée. Dans ce cas, l'attestation scolaire (modèle SNCB) doit également être signée pour indiquer que tu ne disposes d'aucun revenu.

Remarques :

- Tu peux aussi demander un Abonnement Scolaire pour te rendre à ton lieu de stage. Si tu as 18 ans ou plus, tu as également besoin d'une attestation valable de ton établissement scolaire. Cette attestation, signée par la direction de ton école, mentionnera l'adresse de ton lieu de stage.
- La validité de ton abonnement lié à la Carte MOBIB est limitée à 1 an.
- Si ton attestation scolaire mentionne uniquement l'année académique (p.ex. 2019 – 2020), elle est valable jusqu'au 31/08 inclus. Un nouvel Abonnement Scolaire sur ta Carte MOBIB pourra donc être émis au guichet jusqu'au 31/08 inclus, pour maximum 1 an. Passé cette date, tu auras besoin d'une attestation pour la nouvelle année scolaire.
Si ton attestation spécifie des dates précises de début et de fin d'année académique (p.ex. 16/09/2019 - 15/09/2020), elle est valable jusqu' à la date de fin mentionnée. Un nouvel Abonnement Scolaire sur ta Carte MOBIB pourra donc être émis au guichet jusqu'au 15/09/2020 (dans l'exemple donné) pour maximum 1 an. Passé cette date, tu auras besoin d'une attestation pour la nouvelle année scolaire.
- Tu peux également combiner ton Abonnement Scolaire avec au maximum 2 des 3 sociétés de transport régionales*: TEC/STIB/De Lijn. Pour la combinaison avec TEC : communique les noms exacts des arrêts TEC de ton parcours.
Pour la combinaison avec STIB, l'abonnement est possible si la gare de départ ou de destination est une des gares de la Zone* de Bruxelles, Ruisbroek, Lot, Buda ou Vilvoorde.
- Si ton Abonnement Scolaire est (partiellement) payé par un tiers, remets au guichet une attestation tiers-payant, remplie et signée par le tiers.

Prolonger ton Abonnement Scolaire

Si ton abonnement n'est plus valable, tu peux le prolonger :

- à un automate de vente ou au guichet : maximum 31 jours à l'avance
- Via le site internet sncb.be (via ton compte 'MySNCB') :
 - pour les abonnements non-combinés : maximum 31 jours à l'avance;
 - pour les abonnements combinés (TEC/De Lijn/STIB) : entre 31 jours et 5 jours à l'avance.

La période de validité du ticket de validation peut commencer à n'importe quelle date. L'interruption entre 2 périodes de validité est autorisée.

La date de fin de ta validation peut tomber maximum 1 mois après la date d'échéance de ton Abonnement Scolaire.

Lors de ton achat, tu recevras toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de ton titre de transport que nous te recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

Attention ! Si tu as 18 ans ou plus, une nouvelle attestation scolaire est chaque fois nécessaire pour prolonger ton Abonnement Scolaire. Dans ce cas, tu peux uniquement prolonger ton abonnement :

- Au guichet;
- Via le site SNCB (via ton compte 'MySNCB') : choisis l'abonnement que tu souhaites prolonger et télécharge ton attestation scolaire.

Si tu as remis une nouvelle attestation scolaire pour l'année scolaire à venir, tu peux à chaque fois prolonger ton Abonnement Scolaire pendant cette année-là, sans nouvelle attestation. Lorsque l'année est terminée, tu as besoin d'une nouvelle attestation scolaire pour prolonger ton abonnement.

En cas de Convention Tiers Payant, tu as également besoin chaque fois, en plus de ton attestation scolaire, d'une nouvelle Attestation Tiers payant à l'expiration de ton abonnement. Celle-ci peut être remise au guichet ou être téléchargée sur le site internet.



COMMENT L'UTILISER ?

- Sans validation en cours, ton Abonnement Scolaire n'est pas valable.
- Ton Abonnement Scolaire est valable pour un nombre illimité de voyages sur le trajet*, dans la classe et pendant la période de validité choisis. Tu peux commencer, interrompre* ou terminer ton voyage dans n'importe quelle gare située sur l'itinéraire le plus court en kilomètres.
- Durant la période de validité de ton abonnement, tu peux voyager sans restriction par l'itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare* de départ et de destination ou par un itinéraire alternatif*.
- Tu ne peux pas t'éloigner de ta gare* de départ pour y repasser ensuite ou dépasser ta gare* de destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport supplémentaire qui couvre ce(s) trajet(s).
- Si ta gare* de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), ton Abonnement Scolaire comprend le droit de passage aux portiques d'accès à l'aéroport. Présente ta Carte MOBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Si ta gare* de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, tu peux circuler librement à l'intérieur de la ou des zone, sans en sortir, durant toute la période de validité de ton abonnement.
- Tu peux voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix de ton Abonnement Scolaire est basé sur l'itinéraire kilométrique le plus court entre votre gare de départ et de destination.
- La distance minimale tarifée* est de 3 km. La distance maximale tarifée* est de 150 km par trajet simple.
- Si ton trajet se limite à la même Zone* tarifaire, le prix est fixé à une distance de 3 km.
- Le prix varie en fonction de ta classe de voyage et de la durée de la validation (1,3 ou 12 mois).
- Pour un abonnement combiné avec STIB, TEC ou De Lijn, les prix forfaitaires du ou des suppléments (maximum 2 suppléments) s'ajoutent au prix SNCB de l'Abonnement Trajet.

DÉTERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MOBIB

Voir fiche « Carte MOBIB ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement de ton Abonnement Scolaire est effectué au guichet d'une gare de ton choix. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des modalités de remboursement comme décrites ci-dessous. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie qui t'empêche de quitter ton domicile (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Marketing & Sales
Service clientèle
10-14 Bureau B-MS.1424
Porte de Hal 40
1060 Bruxelles



- Ton Abonnement Scolaire est remboursé intégralement :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque tu l'as acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat au guichet ou à l'automate.
- Lorsque tu résilies ton abonnement en cours de validité, le montant remboursable par la SNCB dépend du nombre de mois utilisés. Un mois entamé est considéré comme utilisé, un abonnement d'1 mois n'est donc pas remboursable.

Pour les abonnements de 3 ou 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'abonnement en fonction des mois utilisés. Le remboursement s'effectue au guichet, déduction faite des frais administratifs*.

Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8-12
Abonnement annuel	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Abonnement trimestriel	40%	70%	100%	x	x	x	x	X

- Tu ne peux prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si tu disposes d'un abonnement 1^e classe ou d'un ticket surclassement*, en cas d'absence d'une voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, tu as droit à un remboursement. Demande une attestation à l'accompagnateur de train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmets ta demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé par trajet simple* (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de votre abonnement, par le double des jours calendrier de la période de validité de votre abonnement. En ce qui concerne le ticket surclassement, le remboursement sera en fonction de la distance réellement parcourue en 2^e classe.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit t'être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un abonnement acquis sur présentation d'un bon de compensation ou d'un bon d'échange* ne donne lieu à aucun remboursement.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs et pourcentages sont ceux en vigueur à la date de l'achat de la validation.
- Le remboursement doit être demandé par toi-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.
- Tu as 18 ans ou plus et tu as prolongé ton Abonnement Scolaire en ligne, mais 'il s'avère qu'après quelques jours l'attestation scolaire que tu as envoyée n'était pas correcte. Dans ce cas, tu bénéficies également d'un remboursement. Le montant total de ta validation t'est remboursé avant le début de ta période de validité de ta validation. Durant la période de validation, des frais administratifs* sont facturés.
- Les cartes de 10 surclassements* complètement inutilisées sont remboursables intégralement le jour même dans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat. Passé ce délai, ces cartes ne sont plus remboursables. Les cartes partiellement utilisées ne sont jamais remboursables.

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET, LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

- Oui, tu peux modifier ou échanger ton abonnement durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs*. Tu peux également changer de type d'abonnement selon les conditions susmentionnées.
- Dans ce cas, un montant sera déduit du prix de ton nouvel abonnement. Ce montant est calculé au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange ou de la modification et la date de fin de validité de l'Abonnement Scolaire que tu veux modifier. Tu ne paieras ainsi que la différence entre le montant dû pour ton nouvel abonnement et le montant à te rembourser.

*voir [Lexique](#)



COMMENT PASSER DE 2ÈME EN 1ÈRE CLASSE ?

- Tu es déjà en possession d'un Abonnement Scolaire valable en 2^e classe.
- Si tu décides de voyager en permanence en première classe, tu peux changer, au guichet, la classe de la validation de ton Abonnement Scolaire ou acheter une nouvelle validation en 1^e classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1^e classe, achète un ticket surclassement* simple ou aller-retour à l'un des canaux de vente (automate, guichet, sur sncb.be, dans le train au Tarif à Bord*). Le prix est calculé en effectuant la différence :
 - en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard* pour le trajet que tu effectues réellement en 1^e classe.
 - le week-end et les jours fériés : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%* pour le trajet que tu effectues réellement en 1^e classe.

Le prix de ce ticket surclassement* est égal ou supérieur au prix minimum du ticket de 1^e classe.

- Tu peux aussi acheter des cartes de 10 surclassements* au Tarif Standard* pour un même trajet* à l'automate de vente ou au guichet.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si ta gare* de départ ou de destination est Brussels Airport - Zaventem, tu ne paies pas le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT. Présente ta Carte MOBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* où tu effectues une correspondance*, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur ton itinéraire le plus court en kilomètres et que tu effectues une interruption* de voyage, achète également un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé.
- Si tu utilises ton Abonnement Scolaire dans le train à grande vitesse « ICE » sur le trajet entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, procure-toi un supplément séparé. Pour plus d'infos sur l'achat de ce supplément, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON ABONNEMENT ?

• PUIS-JE INTERROMPRE MON VOYAGE ?

Tu peux interrompre* ton voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* située sur l'itinéraire le plus court en kilomètres entre la gare de départ et la gare de destination de ton abonnement.

• PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?

Oui. Le changement est autorisé sur l'itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare de départ et de destination. Dans ce cas, tu achètes un titre de transport couvrant la distance entre la gare faisant partie de cet itinéraire et ta nouvelle destination. Si tu l'achètes à bord du train, il est majoré du supplément «Tarif à bord »*.

• PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?

Oui. Un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet* avant ou après celui de votre Abonnement Scolaire. Si un 2^e titre de transport est utilisé avant ou après un 1^{er} titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. tu présentes tes deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

• D'AUTRES AVANTAGES ?

Tu peux bénéficier d'un tarif* avantageux aux parkings gérés par B-Parking.

Si une Convention Tiers payant a été signée avec la SNCB, tu ne paies pas la totalité du prix de ton Abonnement

*voir [Lexique](#)



Scolaire. En effet, une partie ou la totalité du prix de ton Abonnement Scolaire est prise en charge par le Tiers payant.

Si tu as 12 ans ou plus et moins de 26 ans, muni de ton abonnement valable, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent t'accompagner gratuitement.

